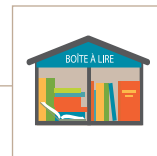
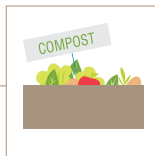
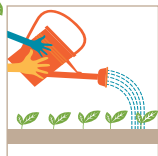




# Charte Partageons la Ville !



## En signant cette charte, le.la porteur.euse d'initiatives s'engage :

- à une démarche participative ;
- à la création de lien social ;
- le cas échéant à jardiner en faveur de la biodiversité et dans le respect de l'environnement.

## Préambule

À travers son Agenda 21 et la signature des ODD, la collectivité s'investit pour améliorer ses pratiques et accompagner les initiatives citoyennes liées au développement durable.

Depuis plusieurs années la ville de Fontenay-sous-Bois voit émerger des projets de jardins partagés, d'apiculture urbaine, de festivités de quartier ou encore de compostage. Pour encourager ces initiatives, elle s'inscrit résolument en faveur d'un meilleur partage de l'espace public et souhaite ainsi encadrer les usages pour favoriser l'éclosion, l'épanouissement et la pérennité de ces projets.

## Objectifs

- Encourager le développement d'initiatives collectives par les citoyen.ne.s sur l'espace public ;
- Veiller à l'équilibre territorial de l'implantation de ces projets pour qu'ils profitent à l'ensemble des fontenaysien.ne.s et contribuent pleinement au « Vivre ensemble » ;
- Garantir une équité de traitement dans l'accompagnement des différents projets ;
- Avoir une vision à court, moyen et long terme du développement de ces projets et de leurs impacts sur la ville,

- Garantir l'intérêt général et la cohérence de l'utilisation de terrains accessibles au public ;

- Contribuer à la renaturation des espaces urbains et au développement des pratiques citoyennes durables.

## Les principes

### • Démarche participative

Les projets partagés sur l'espace public se développent dans le cadre d'une gouvernance participative, dans l'intérêt collectif. Les décisions prises pour le bon fonctionnement des projets s'appuient sur une démarche de concertation. Qu'il s'agisse de végétalisation, d'embellissement ou d'un événement festif, les projets partagés impliquent les habitant.e.s et visent le mieux vivre ensemble.

### • Création de lien social

L'espace partagé est un lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres. Le.la porteur.euse de projet organise des temps collectifs ouverts à tou-te-s sur l'espace occupé.

### • Démarche écologique et respect de l'environnement

Les espaces végétalisés et les composteurs doivent être gérés par les citoyen.ne.s dans le respect des consignes d'hygiène et sécurité et en adéquation avec les modes de gestion des espaces verts communaux. L'usage de produits phytosanitaires et la plantation d'espèces allergènes ou invasives sont interdits, les récupérateurs d'eau doivent être couverts et les consignes de compostage respectées. Le recyclage et le réemploi sont une priorité, et tous les projets intègrent des solutions pour limiter l'utilisation de ressources naturelles et de produits nocifs et/ou polluants.

### • Soutiens

La ville met à disposition l'espace public à titre gracieux pour les projets « Partageons la ville ». Les porteur.euse.s de projet signataires de la charte sont accompagné.e.s dans leur démarche par la municipalité et ses partenaires, et reçoivent des informations et conseils. Ils sont mis en lien avec d'autres porteur.euse.s de projets pour développer une dynamique de réseau, d'échange et de partage.

Tous les projets « Partageons la ville » et les éco-manifestations sur l'espace public sont soumis à une demande d'autorisation aux services municipaux.

### • Quelques projets possibles :

- **Pour jardiner entre voisins :** animer un jardin partagé pour créer un espace vert cultivé et géré par les habitant.e.s de manière collective. C'est un lieu de vie ouvert sur le quartier qui favorise les rencontres. Les cultures de comestibles y sont plantées en bacs uniquement et les récoltes partagées entre les jardinier.e.s à minima.

- **Pour végétaliser la ville :** installer une jardinière au coin de votre rue pour y faire pousser des tomates ou végétaliser un pied d'arbre (avec des plantes d'ornement uniquement), végétaliser un mur, un potelet, etc.

- **Pour composter vos déchets organiques :** les composteurs collectifs permettent de mutualiser la valorisation de vos bio-déchets. Couplé à un projet de jardin ou de végétalisation, le compost obtenu peut être réutilisé sur place. Les composteurs sont gérés par des volontaires préalablement formé.e.s.

- **Pour sensibiliser à l'environnement et au développement durable** : les projets partagés peuvent être le lieu de rencontres, d'ateliers, d'évènements en tout genre pour partager des expériences et des connaissances (sciences participatives, ateliers de compostage, etc.)

- **Pour partager des objets** : les boîtes à livres ou boîtes à dons peuvent être installées sur l'espace public pour donner une seconde vie aux livres, si cela ne gêne pas le passage des piétons et qu'une surveillance des objets déposés est effectuée par le la porteur.euse de projet.

## **Ressources**

En plus de la mise à disposition du terrain, la ville et ses partenaires vous accompagnent dans le développement de votre projet en prodiguant des conseils avisés grâce à l'expertise des services, offrent des composteurs et une formation au compostage en partenariat avec Paris Est Marne & Bois, participent à la mise en réseau des porteur.euse.s de projet et à la signalétique des espaces, peuvent soutenir l'organisation de vos évènements et les relayer via les canaux de communication municipaux, etc.

Hors cas particuliers justifiés par le bon fonctionnement et/ou la sécurité des espaces, la Ville ne fournit pas de matériel aux porteur.euse.s de projet. Pour des projets associatifs, les associations peuvent déposer une demande d'aide à projet auprès du service Intervention citoyenne et vie associative.

Les sollicitations concernant les besoins du projet seront faites au Secrétariat général au développement durable et à la ville en transition (SGDDVT), qui se chargera de les transmettre aux interlocuteur.trice.s concerné.e.s, et celles-ci seront étudiées au cas par cas, dans le respect de l'équité de traitement entre tou.te.s les porteur.euse.s de projet partagé.

## **Comment faire**

Rendez-vous sur le site internet de la ville [www.fontenay.fr](http://www.fontenay.fr) pour accéder au formulaire de demande.

### **Pour plus d'informations :**

[developpement-durable@fontenay-sous-bois.fr](mailto:developpement-durable@fontenay-sous-bois.fr)

01 71 33 58 46

